

DÉPOSÉE PAR ANNE SOUYRIS,
SÉNATRICE ÉCOLOGISTE DE PARIS

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE À
LA DÉPÉNALISATION DE L'USAGE
DE DROGUES POUR MIEUX SOIGNER
LES PERSONNES DÉPENDANTES
ET APAISER L'ESPACE PUBLIC**

LA RÉPRESSION XXL, INEFFICACE...

Notre modèle actuel a atteint aujourd'hui ses limites. Extrêmement coûteux pour les finances et les ressources humaines de la police et de la justice, **il est inefficace pour enrayer la consommation de drogues, sécuriser l'espace public, et encore plus pour orienter vers le soin les personnes dépendantes.**

Alors qu'il est le plus répressif d'Europe, la France présente le plus grand nombre de consommateurs et de consommatrices de cannabis en Europe : **près de la moitié (50,4%) des Français-es de 11 à 75 ans en ont déjà consommé** selon l'Office européen des drogues et toxicomanies. Plus d'1 sur 5 (21,8 %) en ont même consommé dans les 12 derniers mois.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES ADULTES ONT CONSOMMÉ DU CANNABIS, ET PRESQUE 10% DE LA COCAÏNE

Chiffre particulièrement inquiétant, **9,4% des adultes français ont déjà expérimenté la cocaïne en 2023**, contre 1,8% en 2000, selon l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT).

Et cela en dépit des moyens sécuritaires particulièrement importants que les pouvoirs publics déploient : **aujourd'hui, en France, un-e usager-e de cannabis est interpellé-e toutes les 4 minutes.**

Cette politique inefficace a un coût élevé pour les finances publiques. En 2018, **1,08 milliard d'euros a été dépensé uniquement par la gendarmerie, la police et les douanes dans la lutte contre les drogues**. Et cet investissement financier ne va pas en s'affaiblissant : en 2023, **c'est 1,72 milliard d'euros qui est dédié à la répression uniquement**.

1,72 **MILLIARD D'EUROS DEDIE
UNIQUEMENT DANS LA RÉPRESSION**

Aujourd'hui, **cette répression est principalement dirigée vers les simples consommateurs**. Parmi les 162 204 interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants en 2020, **81% concernaient uniquement l'usage simple** selon la mission d'information de l'Assemblée nationale relative à la réglementation et à l'impact des différents usages du cannabis.

La rapporteure de la mission d'information estimait « *que ces efforts ciblent de manière excessive la répression des usages au détriment de la nécessaire lutte contre les trafics* ».

81% **DES INTERPELLATIONS LIÉES
AUX DROGUES CONCERNENT
UNIQUEMENT L'USAGE SIMPLE**

La commission d'enquête du Sénat sur l'impact du narcotrafic a noté dans ses conclusions l'échec du dispositif répressif actuel, et estimé inutiles les opérations « place nette » du gouvernement.

Ces opérations de communication servent davantage à maintenir une illusion de contrôle qu'à produire des changements concrets. Elles enferment les décideurs publics dans un cercle vicieux, où l'échec des politiques répressives justifie toujours plus de répression, les empêchant de s'interroger sur la pertinence du modèle lui-même, et donc d'agir efficacement.

...QUI NE RÉPOND PAS AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ NI DE DÉPENDANCE

Le budget alloué à la santé en matière de drogues, en comparaison à celui dédié à la répression, est nettement inférieur : en 2018, les programmes de prévention, y compris ceux centrés sur la seule affirmation de l'interdit pénal, **représentaient à peine plus de 330 millions d'euros. Ce montant est six fois inférieur au budget consacré à la répression.**

L'approche répressive qui s'est de plus en plus imposée a créé un climat de peur et de stigmatisation qui dissuade les usager-es de chercher une aide médicale ou psychologique, particulièrement quand ils sont dépendants. **Selon l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), 42% des usager-es régulier-es de cannabis n'ont jamais consulté un professionnel de santé, principalement par crainte de sanctions.**

Les sanctions pénales représentent également un obstacle majeur au développement des actions de prévention et de réduction des risques portées par les acteurs de terrain. Elles placent les associations et les professionnels dans une situation délicate, souvent accusés d'« inciter » à la consommation, ce qui limite considérablement leur capacité à intervenir efficacement auprès des personnes nécessitant un accompagnement.

Dépénaliser l'usage de drogues, c'est reconnaître que l'interdiction pure et dure de la consommation est contre-efficace. **C'est affronter le problème en face, et pouvoir ainsi mener de réelles campagnes de prévention, de réduction des risques, de soins et de réinsertion sociale.**

LA DÉPÉNALISATION, UN CHANGEMENT DE PRIORITÉ ET UNE REDIRECTION DES MOYENS

La dépénalisation de l'usage de drogues permettrait de rediriger certains moyens et ressources déployés contre les usager-es vers des actions plus efficaces et de favoriser des parcours de soins coordonnés.

Dépénaliser le simple usage de drogues permettrait également de désengorger les services de police et de justice, leur offrant la possibilité de se concentrer sur leurs missions prioritaires, lutter contre le narcotrafic. Entre 2016 et 2020, près d'une personne sur cinq (18%) mise en cause par la police et la gendarmerie l'était pour des infractions liées à la législation sur les stupéfiants, très majoritairement (81%) pour du simple usage.

La justice est également fortement sollicitée sur les questions liées aux stupéfiants. Le taux de réponse pénale pour les infractions d'usage atteint 98,2%. Les tribunaux, déjà surchargés, voient la situation se détériorer : entre 2004 et 2018, le nombre de condamnations a plus que doublé, passant de 34 000 à 76 804.

Face à ce gaspillage d'argent - **qui n'a pas empêché l'augmentation des usages problématiques ni l'essor des trafics** -, adoptons une posture pragmatique qui a fait ses preuves.

Il ne s'agit pas de renoncer à toute régulation ni interdiction, **mais de réorienter les efforts pour accompagner les usager-es plutôt que de les punir, tout en concentrant les moyens policiers et judiciaires sur le narcotrafic.**

L'EXEMPLE PORTUGAIS

En 2001, le Portugal a dépénalisé l'usage de stupéfiants et dans le même temps a porté une politique de réduction des risques et de prévention confiée au ministère de la santé, en réaction au développement de l'usage et de la dépendance à l'héroïne (1% de la population), et à la multiplication des scènes ouvertes de consommation.



La détention et la consommation de stupéfiants en petite quantité n'y est plus un délit mais une simple infraction administrative (amende de 25 à 150€, selon le lieu de consommation (privé ou public), le caractère habituel ou non de la consommation et la situation financière de l'utilisateur), au même titre que le non-port de la ceinture par exemple.

Contrôlé-e en possession de drogue, les usager-es de stupéfiants doivent passer devant « une commission pour la dissuasion de la toxicodépendance », présente dans chaque district portugais. **Cette commission est chargée de promouvoir la réduction de la consommation de substances psychoactives et la prévention des comportements addictifs, la réduction des addictions et l'accès aux structures de soin.**

A l'issue de trois entretiens, la commission poursuit la procédure selon ces modalités :

- Si l'utilisateur est jugé-e en **situation d'usage non-problématique**, la procédure est suspendue ;
- En cas de **risque « modéré » d'usage problématique**, une intervention brève peut lui être proposée, incluant une aide psychologique ;
- Si le **risque d'usage problématique et de dépendance est « élevé »**, l'utilisateur peut être orienté-e vers un service de traitement spécialisé avec son accord.

UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE QUI A FAIT SES PREUVES

Entre 2001 et 2017, ce sont 136 980 procédures de « dissuasion » qui ont été enregistrées, mettant en cause 121 527 personnes. **La plupart d'entre elles (80 à 90%) ont abouti à un jugement d'usage non problématique, les autres ayant conduit à une orientation sanitaire.**

Non seulement la consommation de drogues n'a pas augmenté, mais elle a diminué : **aujourd'hui, moins de 10% des jeunes portugais-es âgés de 15 à 34 ans sont usager-es de drogues illicites et le nombre d'héroïnomanes a été divisé par deux. Cette politique a réduit de 100 000 à 30 000 le nombre de consommateurs d'héroïne entre 2001 et 2021, comme le rapporte l'OFDT.**

Le taux de mortalité liée aux drogues au Portugal est aujourd'hui le plus faible de l'UE, quatre fois inférieur à la moyenne européenne, **et le taux de nouvelles infections par le VIH a été divisé par 18 en 11 ans.**

Enfin, **le nombre de détenu-es incarcéré-es pour infraction à la législation sur les stupéfiants a été divisé par près de 2,5, décongestionnant ainsi le système carcéral portugais.**

L'un des objectifs de la réforme était de réduire les activités criminelles associées aux stupéfiants de 25% à travers le renforcement de l'activité policière. La disponibilité de traitements à base de méthadone et l'accessibilité renforcée aux soins pour les usager-es de drogues s'est *de facto* traduite par la baisse du nombre d'infractions en lien avec l'usage de stupéfiants, notamment les vols commis par des usager-es dans le but d'obtenir les moyens de subvenir à leurs besoins de consommation. **Les infractions présumées pour trafic sont à la baisse.**

NOTRE PROPOSITION DE LOI RELATIVE À LA DÉPÉNALISATION DE L'USAGE DE DROGUES POUR MEUX SOIGNER LES PERSONNES DÉPENDANTES ET APAISER L'ESPACE PUBLIC

- **Abrogation des dispositions pénalisant l'usage illicite de substances**

L'article unique de cette proposition de loi abroge les dispositions pénalisant l'usage illicite de substances permettant actuellement soit d'infliger une amende forfaitaire délictuelle, soit de permettre à un juge de prononcer une peine de prison et/ou d'amende à l'encontre du consommateur.

- **Une commission médico-sociale d'évaluation et d'accès aux soins**

Il substitue également à la pénalisation actuelle **une convocation devant une commission médico-sociale, chargée d'évaluer la situation sociale et sanitaire de l'usager-e**, de lui proposer des soins et de lui présenter ses droits.

Cette commission, présidée par le directeur général de l'Agence régionale de santé, **serait composée d'un addictologue et d'un travailleur du social formé.**

- **Lutter contre le narcotrafic**

L'article unique maintient le délit de trafic de stupéfiants, en visant plus précisément les trafiquants (plutôt que les simples usager-es), en ce qui concerne le transport, la détention et l'acquisition de stupéfiants.

Le trafic est ainsi caractérisé par le transport, la détention et l'acquisition d'une quantité de stupéfiant supérieure à l'équivalent de 10 jours d'une consommation moyenne. L'offre ou la cession de stupéfiants restent pénalisées dans les conditions actuelles de la loi, quelle qu'en soit la quantité.

Cette proposition de loi, qui s'appuie sur les travaux menés par **le collectif pour une nouvelle politique des drogues**, constitue une rupture dans la politique suivie par la France depuis 50 ans. Le collectif regroupe une **quinzaine d'organisations de policier-es, magistrat-es, usager-es, professionnel-les de l'addictologie, d'associations de défense des droits humains**, dont Médecins du monde, la Ligue des Droits de l'Homme, la Fédération Addiction, le Syndicat de la Magistrature, AIDES et le collectif Police contre la prohibition.

Par ailleurs, de nombreuses instances internationales (ONUSIDA, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Office des Nations unies contre les drogues et le crime, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Organisation internationale de contrôle des stupéfiants) **recommandent la dépénalisation de l'usage de drogues**. La position commune du système des Nations unies sur les drogues, adoptée par 31 agences de l'ONU, recommande en effet *« la promotion des alternatives à la condamnation et à la sanction dans les cas appropriés, y compris la dépénalisation de la possession de drogue pour usage personnel »*.

Outre le Portugal, la simple consommation de drogues a déjà été retirée du champ pénal dans près **de 38 États**. C'est notamment le cas de l'Allemagne, Lituanie, Australie et Tchéquie, ainsi que dans l'Oregon.

La France est prête pour une nouvelle politique en matière de drogues

L'opinion publique est bien consciente de l'ensemble de ces constats : **2 Français-es sur 3 jugent inefficaces les politiques répressives actuelles**.

Les Français-es savent aussi que la place de la santé est en réalité largement mise à l'arrière-plan par les pouvoirs publics : **les 3/4 de la population jugent que l'État ne met pas en place suffisamment d'outils et de campagnes de prévention**.

Alors portons une nouvelle politique des drogues efficace et protectrice, que ce soit d'un point de vue sanitaire, préventif et d'ordre public. La dépénalisation de l'usage en serait le premier pas.